

PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 octobre 2014

Présidence : M. Jacky COLOMB

1. Appel : 94 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : AUBERT Jennie, BOURQUI Fabien, DELLEY Stéphane, FRACHEBOURG Jean-Marie, MARQUES Manuel

Absente : DELISLE Alzira

Suite à quelques problèmes informatiques lors de la dernière séance avec les votes, M. le Président signale que le problème a été identifié. Il en profite pour rappeler l'utilisation correcte de la télécommande. Il suggère également, afin d'éviter toute confusion pour les votes importants, et comme le règlement l'autorise, de demander au préalable le vote nominal. Celui-ci sera accordé s'il est soutenu par 1/5^{ème} des membres.

2. Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2014

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose l'ajout de 2 points : 6bis - Election à la COFIN et 6ter - Election à la Commission aux affaires régionales.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le canton a finalement approuvé le nouveau règlement du Conseil. Son approbation a été publiée dans le Feuille des avis officiels du 2 septembre 2014 et n'a fait l'objet d'aucun référendum. Les Conseillers en ont reçu un exemplaire, le nouveau règlement est donc applicable.
- M. le Président donne lecture des lettres de démission du Conseil de M. Knut RUPPRECHT, Verts et M. Clément ROMY, PS.
- Le Bureau a élu M. Gilles GROSJEAN GIRAUD, Verts et M. Christian KARCHER, PS, membres du Conseil. Ces décisions affichées au pilier public n'ayant fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal, ils pourront être assermentés au point 5 de l'ordre du jour.
- M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Roxane FARAUT-LINARES, M. Franco TRACCHIA, PLR et de M. Alexandre DEMETRIADES, PS de la COGES, celle de M. David SAUGY, PLR de la COFIN et celle de M. Régis JOLY, PLR de la Commission aux affaires régionales.
- Les votations du 28 septembre 2014 se sont bien déroulées, malgré quelques soucis d'intendance. En effet, il est de plus en plus difficile de mobiliser les citoyens autour de leur devoir civique. Le président du bureau de vote du centre-ville s'est trouvé seul, aucune des personnes convoquées au scrutin ne s'étant présentée. Un membre du Bureau a été dépêché pour pallier à ces absences. Le ton de la lettre de convocation sera reformulé

pour plus de contrainte. Les cas d'absence vont être revus et les sanctions devront être présentées à l'encontre des absents non excusés.

- Le poste d'huissier suppléant est à repourvoir. Le Bureau fait appel à tous les partis pour voir si parmi leurs membres, une personne serait disposée à reprendre la fonction. Les candidatures peuvent être adressées au Président ou à la secrétaire.
- M. le Président a le plaisir d'annoncer la naissance de l'ASCCV, soit l'association des secrétaires des conseils communaux vaudois qui a été créée le 25 septembre 2014. Son but est la rencontre et l'échange d'expériences entre les secrétaires des conseils communaux du canton. Les secrétaires et suppléant(e)s des 162 conseils communaux vaudois peuvent y adhérer. Notre secrétaire a fait partie du comité transitoire pour la mise en place de cette association, mais n'a pas désiré postuler pour une place au comité. Elle est néanmoins membre de l'association.
- La Municipalité fait savoir qu'elle a reçu une pétition munie de 381 signatures pour un éco-point dans le quartier de la Redoute. Cette demande est étudiée par le Service T&E.
- M. le Syndic demande de rappeler aux Conseillers que le président d'une commission et ses membres ne doivent pas s'adresser directement aux chefs de service pour des questions concernant des préavis ou des rapports. Ils doivent le faire par le Municipal en charge du dossier, selon l'article 52 du règlement.

5. *Assermentations*

M. le Président procède à l'assermentation de M. Gilles GROSJEAN GIRAUD, Verts, et de M. Christian KARCHER, PS et leur souhaite la bienvenue.

6. *Elections à la COGES*

Suite aux démissions de Mme Roxane FARAUT-LINARES, de M. Franco TRACCHIA, PLR et M. Alexandre DEMETRIADES, PS de la Coges, trois sièges sont à repourvoir. Le PLR, présente M. Yves GAUTHIER-JAQUES et M. Olivier MONGE, et le PS présente Mme Aurélie BODEMANN. Ils sont élus tous trois à l'unanimité.

6bis. *Election à la COFIN*

Suite à la démission de M. David SAUGY, le PLR présente Mme Roxane FARAUT-LINARES. Elle est élue à une large majorité et 1 abstention.

6ter. *Election à la Commission aux affaires régionales*

Suite à la démission de M. Régis JOLY, le PLR présente M. Jean-Michel HAINARD. Il est élu à une large majorité et 1 abstention.

7. *Communications municipales*

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que les opposants à l'addenda du plan de quartier Perdtemps – St-Jean ont été déboutés à la CDAP et renoncent à recourir au Tribunal Fédéral. Le plan de quartier peut aller de l'avant.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet de la régulation du trafic dans les zones 30. Il précise qu'il s'agit d'une compétence cantonale, que la Municipalité détient une délégation de compétence et peut faire des propositions qui doivent être cohérentes avec la hiérarchie du réseau routier. Il lui répond également qu'un service de piquet de la voirie est en mesure de réagir à un appel de la police 24h/24 en fonction des besoins. Il répondra lors de la prochaine séance à sa question concernant les chaudières qui pourraient fonctionner avec la combustion de plastique. Il attend de plus amples renseignements.

M. le Municipal répond également formellement à M. Bernhard WILLI au sujet du trottoir sous le tunnel de la Morâche. Le système d'évacuation des eaux mis en place à cet endroit a été réalisé afin d'être parfaitement fonctionnel, même dans le cas où le volume d'eau de ruissellement excéderait les valeurs de dimensionnement. De ce fait, canalisations et avaloirs peuvent évacuer la quantité d'eau des dernières pluies sans aucun phénomène de refoulement, tout au plus une lame d'eau qui se résorbe en quelques minutes. Les choix géométriques et l'étude des pentes ont été menés avec l'objectif d'être en mesure de traiter des volumes d'eau inhabituels. Néanmoins, cet aménagement n'a pas été envisagé pour être surdimensionné et pour évacuer des volumes d'eau extraordinaires avec un niveau de qualité optimal. Il est vrai qu'un volume d'eau exceptionnel peut engendrer un fil d'eau relativement épais et potentiellement gêner momentanément les piétons, sans pour autant arriver à un phénomène de flaque. L'entretien et la qualification de l'axe attenant comme la route de St-Cergue ou le chemin des Ruettes limitera encore les volumes d'eau ruisselants, ce qui amoindrira ce phénomène rare. Quant à la réouverture du chemin des Ruettes, celle-ci est prévue au mois d'avril 2015, à la fin des travaux d'aménagements extérieurs en cours actuellement. Il répond également à Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND au sujet du carrefour Reverdil-Clémenty et précise que, dans le cadre de ces travaux, toutes les nouvelles zones d'attente pour piétons ont été abaissées. Les travaux sont désormais terminés. Il n'a pas de nouvelles annonces significatives sur les travaux en cours.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Aline ANGELI au sujet des terrasses des restaurants. L'espace est réglementé et limité, mais les clients débordent parfois. Il appartient au restaurateur de vérifier que sa terrasse soit bien dans le périmètre autorisé. La police fait des contrôles de temps en temps et a pris note de sa remarque. Elle revient encore sur l'intervention de Mme Béatrice ENGGIST au sujet du trajet du bus au Boiron. Elle précise que tout le réseau des transports publics sera complètement modifié. Les bus ne feront plus une boucle, mais un aller-retour. Elle pense qu'une partie du quartier doit être contente d'avoir une bonne desserte. Les arrêts seront les uns en face des autres, par cohérence. Il y a 1245 habitants dans ce quartier qui devrait en accueillir 300 de plus prochainement et il a été anticipé sur l'avenir pour desservir une grande partie de la population. Quant au trafic, que Mme Enggist trouve irresponsable aux abords d'une crèche, Mme la Municipale précise que les projets se font en fonction de la réglementation et passent devant les services cantonaux qui donnent l'autorisation. Elle pense que le trajet actuel ne satisfait qu'une partie des habitants, mais d'autres en sont moins satisfaits. Elle rappelle encore qu'il n'y aura plus de remise à l'heure à la gare où les bus ne feront que déposer et reprendre des voyageurs. Les remises à l'heure se feront partout en bout de ligne. Finalement, la réunion promise a été remplacée par une invitation lors de la semaine de la mobilité et une explication a été donnée au dépôt des TPN, à laquelle des habitants de son quartier, satisfaits, ont participé. Il n'est plus possible de modifier le projet qui entrera en force le 14 décembre avec une augmentation de l'offre de 70% dans le but d'atteindre l'objectif de réduire le trafic au centre-ville. Les habitants doivent pouvoir trouver un arrêt à moins de 300m.

M. le Municipal Claude ULDRY répond M. Pierre GIRARD concernant le dépôt du Nyon-St-Cergue. Des travaux en toiture ont été effectués car un appentis menaçait de s'écrouler, ainsi que des travaux de pourtrason. Le montant atteint les CHF 150'000.- qui seront pris en charge par un fonds de la Confédération. Concernant le nouveau dépôt, les surfaces compensatoires ne peuvent pas être attribuées et le dossier est dans les mains du canton pour savoir si l'on peut en être exonéré. Toutefois, le dépôt actuel pourra contenir les nouvelles rames si nécessaire.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. David VOGEL au sujet des vacances des crèches. Elle précise que les structures d'accueil ferment trois semaines en été et une semaine à Noël. Une solution de vacances espacées avec la possibilité offerte aux parents de mettre leurs enfants dans une autre crèche n'est pas envisageable. En effet, les professionnels de la petite enfance ainsi que les parents considèrent qu'accueillir des enfants de 0 à 4 ans sur une courte durée dans des locaux inconnus, avec des professionnels inconnus et d'autres enfants également inconnus n'est pas adéquat. Les enfants ne se sentent pas en sécurité et, même si une adaptation peut être faite, cette acclimatation est délicate et prend du temps. D'ailleurs, la ville de Lausanne a tenté l'expérience et a préféré y renoncer. Des solutions sont proposées aux parents à la crèche du Carrousel en cas d'urgence pour la famille, l'accueil familial de jour peut également accueillir

exceptionnellement des enfants sur une courte période, également la nuit et le samedi ou encore au centre aéré des Allevays.

8. Rapports de minorité et majorité N° 163 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2015

Rapporteurs : M. Luciano DE GARRINI pour le rapport de majorité
M. Yvan CORNU pour le rapport de minorité

Avant les conclusions du rapport de minorité, M. Yvan CORNU relève que l'analyse sur l'arrêté d'imposition 2015 a suscité de vives discussions. Cependant, les débats sont restés au niveau d'échanges d'idées et d'opinions politiques sans jamais dégénérer en conflit de personnes. Il remercie ses collègues membres de la COFIN. Lors de la présentation de ses précédents rapports, il s'est souvent référé aux constats déjà relevés par la COFIN. Dans le cas de ce préavis, il s'agit de passer de la parole aux actes, car il est tout de même inhabituel que le président de la commission des finances doive rédiger un rapport de minorité pour recommander au Conseil communal d'adopter un préavis qui répond à une demande émise à plusieurs reprises pas la COFIN elle-même. Alors qu'il s'agit de sécuriser le financement d'infrastructures sportives, scolaires, culturelles et sociales, la majorité de la COFIN choisit l'inaction et renie ses engagements. Le précédent président proposait pourtant avec conviction de recourir à l'impôt affecté dans ses rapports sur le budget 2012 et 2013. De plus le Conseil a adopté à l'unanimité le rapport sur la planification scolaire et parascolaire qui mentionnait, sans équivoque, que les finances de la commune ne permettaient pas de financer l'ensemble et que la Municipalité proposera un impôt affecté de 3 à 5 points. Le financement du complexe du Reposoir par un impôt affecté est donc nécessaire dès maintenant. Il permettra de maintenir des comptes équilibrés à moyen et long terme.

M. le Président a été informé que les Verts souhaitaient déposer un sous-amendement. La procédure suivante va être appliquée : discussion et votation sur le sous-amendement, discussion et votation de l'amendement de la commission et enfin discussion et votation sur le préavis amendé ou non.

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR a entendu les rapports de majorité et de minorité concernant l'arrêté d'imposition 2015. Ni l'un, ni l'autre ne laissent la place à un compromis. Si le Conseil accepte le premier, nous allons au-devant d'une situation financière difficile en raison d'une augmentation conséquente de l'endettement. Si nous optons pour le second, nous serons confrontés – nous a-t-on dit – à un référendum que les initiateurs pensent gagner. Selon l'avis des Verts, nous allons donc au-devant d'une impasse. Si le refus par le Conseil de 5 points d'impôt supplémentaires pour le financement du Reposoir l'emporte, on doit se demander comment financer ce projet dont le montant se situe autour de CHF 70 millions. Une autre question concerne le complexe scolaire du Couchant. La commission qui rapporte sur le préavis N° 172 est unanime à accorder un crédit d'étude pour un projet estimé à CHF 28 millions. A eux seuls, ces deux projets avoisinent donc CHF 98 millions. Nous devons ajouter à ce montant des préavis de quelque CHF 50 millions déjà votés, soit un total de CHF 148 millions, moins le crédit d'étude de CHF 6 millions pour le Reposoir. Le montant net ressort donc à CHF 142 millions, chiffre qui ne tient pas compte du solde du programme d'investissements tel qu'il figure dans le budget 2014.

La dette de la ville atteignant aujourd'hui près de CHF 147 millions, la marge d'endettement se situe donc autour de CHF 80 millions puisque son plafond est fixé à CHF 225 millions. Nous nous trouvons donc dans une impasse de financement, d'autant plus que la marge d'autofinancement est insuffisante pour couvrir la différence. A moins d'endetter la ville au-delà du plafond, il ne voit pas très bien comment financer de nouveaux projets. Il se demande si nous sommes prêts à aller aussi loin en sachant que le remboursement de nos dettes sera à la charge des générations futures. Il pense que si nous sommes confrontés à ce problème, c'est bien parce que le Conseil a approuvé les investissements proposés par la Municipalité et, comme tout le monde le sait, certains sont incontournables. Le Conseil porte donc une part de responsabilité dans la situation actuelle. Il lui semble dès lors exagéré de déclarer, comme

l'a fait un Conseiller par voie de presse, que « la manière de gérer les finances – sous-entendu de la ville – ne nous convient pas ». Il entend sans doute par là que la Municipalité devrait faire d'avantage d'économies et il attend impatiemment de connaître ses propositions circonstanciées à ce sujet. En toute logique, s'il y a sans plus tarder des économies à faire, il faudrait renoncer aux projets du Reposoir et du Couchant et se contenter d'y installer des conteneurs aussi longtemps que les finances de la ville l'exigent. Pour les Verts, ce n'est pas une solution pour une ville aussi prospère que Nyon et une gifle pour ses habitants, dont les futurs écoliers de tout âge. Aussi les Verts proposent au Conseil de couper la poire en deux et d'accepter un impôt affecté au taux de 2 1/2% au lieu de 5%. Contrairement à ce qui est demandé dans le préavis N° 163, l'amortissement du financement du complexe scolaire et sportif du Reposoir porterait alors sur 30 ans au lieu de 15. Puisque le Reposoir se fera de toute façon – la Municipalité le dit – nous éviterons ainsi d'épuiser trop rapidement le plafond d'endettement afin de nous donner une marge pour d'autres investissements incontournables à venir. Il soumet donc le sous-amendement suivant pour remplacer la lettre b. des décisions à prendre dans le cadre du préavis N° 163 :

- 1b. d'ajouter 2 1/2% à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales, et sur l'impôt minimum, en vue de l'amortissement des coûts de l'emprunt du Complexe scolaire et sportif du Reposoir.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, au nom du PLR, souhaite que tous les votes sur le sujet soient nominaux. Plus de 20 Conseillers soutiennent la demande.

M. Jacques HANHART a été attentif aux propos de M. Pühr, mais il ne les soutiendra pas. En effet, il parle d'une ville prospère. Si tel est vraiment le cas, elle doit avoir les moyens de ses ambitions. D'autre part, lorsqu'il a déposé, d'une manière provocatrice, une demande de mettre deux points d'impôt pour les transports en commun, M. le Syndic a rétorqué qu'avec les droits de mutation et les nouveaux habitants du Reposoir nous aurons largement de quoi payer ces suppléments. Il ne soutient donc pas la proposition puisque même deux points, selon la Municipalité, sont superflus.

La parole sur le sous-amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse le sous-amendement par 53 non et 40 oui.

La discussion sur l'amendement proposé par la majorité de la commission est ouverte.

M. Laurent MIEVILLE relève qu'un terme récurrent des débats autour de l'augmentation d'impôt est celui de la responsabilité vis-à-vis des prochaines générations en cas d'augmentation de la dette. Bien que la dette soit un sujet qui le préoccupe, il souhaite insister sur leur responsabilité vis-à-vis de nos citoyens actuels et en particulier nos aînés qui représenteront à moyen terme 20% de la population nyonnaise. A ce sujet, il relate une expérience personnelle d'une dame âgée qui lui a un jour fait part de son inquiétude de voir les impôts augmenter. Elle redoutait que sa rente ne suffise plus à couvrir les frais liés à la vie devenue chère à Nyon et il a pu déceler de la détresse dans ses propos. Ce cas n'est pas isolé, Pro Senectute a récemment tiré la sonnette d'alarme des aînés qui tombent dans la pauvreté. Dans notre canton, ils représentent 15% des aînés. Face à ce fléau qui touche également d'autres catégories de notre population, il en va de notre responsabilité individuelle et collective de ne pas voter une telle augmentation avant d'avoir épuisé toutes les solutions alternatives. En particulier, connaissant la sous-évaluation chronique des projets d'autofinancement de la ville, la COFIN a souhaité savoir si plusieurs scénarios avaient été considérés. Au vu de la réponse négative, on peut s'étonner que la Municipalité se soit limitée à appliquer son modèle habituel pour un tel enjeu quand on sait que ce sont plus de CHF 40 millions d'autofinancement qui ont été sous-évalués entre 2011 et 2013. L'utilisation d'autres modèles aussi simples que des moyennes des exercices précédents réduisent de 2/3 de telles erreurs et prédisent une bien plus forte capacité d'autofinancement en 2014 et 2015 que celle mentionnée dans le préavis. Pour les Verts'Libéraux, cet exemple, comme les autres déjà évoqués, ne peuvent qu'aboutir au seul acte responsable, celui de refuser une augmentation d'impôts et donc d'accepter l'amendement de la COFIN.

M. Gregory DURAND est très touché par l'histoire de M. Miéville et espère qu'il aura le même discours au Grand Conseil ou ses collègues au Conseil National, sachant que ce sont eux qui diminuent le taux de conversion et les rentes des personnes âgées. Ce soir, il s'agit de prendre une décision extrêmement importante pour l'avenir du développement de la ville de Nyon. Le parti socialiste a toujours, dès le début des discussions relatives au projet du Reposoir, défendu une position responsable. Responsable et non électoraliste. Etonnamment, d'autres ont tourné leur veste. Le principe du point d'impôt affecté avait été soutenu par l'unanimité de la COFIN et donc de la totalité des partis présents. Il a été dit au fil des ans : pas d'augmentation d'impôts en 2006, d'accord pour le principe du point affecté ou encore d'accord sur un projet précis en lien avec les points affectés mais aujourd'hui on le refuse car on ne connaît pas le coût du projet. Il ne comprend plus cette mauvaise foi. L'estimation du coût est connue, soit CHF 70 millions. On dit qu'il faut prioriser, mais il estime que c'est ce que fait la Municipalité avec un complexe sportif et scolaire, comme annoncé dans son programme de législature et dont l'immense majorité du Conseil a pris acte. Finalement, peut-être que la formation et le sport ne sont pas les priorités pour tout le monde. Il a également été surpris de lire dans la presse que la droite menace et cela avant le débat démocratique au sein du Conseil communal, si cher aux élus. Avec l'épouvantail d'un référendum sur un principe accepté par toute la commission des finances. Il estime que la menace n'est pas une attitude responsable. Ce n'est ni démagogique ni populaire de demander une augmentation des impôts, mais il est prêt à passer pour « M. Soutien 5 points d'impôts » pour un complexe scolaire et sportif, car pour sa part il ne sera pas candidat à la Municipalité contrairement aux acteurs de la conférence de presse. Etre responsable, c'est faire comprendre aux Nyonnais que payer davantage d'impôts est une décision importante, que le parti socialiste a décidé de ne pas balayer d'un revers de main, même si la droite unie s'empresse de cristalliser le débat en relevant que le calendrier de la Municipalité leur semble étrangement lié au calendrier des élections de 2016. Pour le parti socialiste, on ne parle pas d'élections, on parle d'un projet et de son financement. Etre responsable, c'est dire oui à une décision qui n'est pas populaire. Quand la droite dit que le projet se fera de toute façon, elle a raison. Il se fera, mais peut-être pas comme il avait été imaginé. Peut-être que sans un financement responsable, nous pourrions imaginer une simple école, une salle de gymnastique et une piscine scolaire de 15 mètres, sans salle omnisports pour toutes les associations sportives de la région ni de piscine de 25 mètres comme le désirent tant de personnes. Il pense que c'est une drôle de façon de dessiner notre ville et son développement avec des structures de qualité. Ce n'est évidemment pas la volonté du PS. Il se demande ce qu'il reste à faire : être responsable et demander 5 points d'impôts affectés sur le complexe du Reposoir et ainsi proposer une structure de qualité comme peut le faire la ville centre qu'est Nyon, ou faire ce projet comme le suggère la droite, en augmentant la dette. Il rappelle par ailleurs que ceci est l'objectif contraire à un certain argentier et Conseiller d'Etat PLR. Ironiquement, il estime que c'est un beau projet que de vouloir augmenter la dette, de condamner des projets car certains seront bloqués, même si la droite prétend le contraire. Il s'agit également d'un beau projet pour les générations futures et les prochains investissements pour l'accueil de la petite enfance, pour le parascolaire, pour la culture, pour le soutien pour le sport nyonnais. Un beau projet que de bloquer chaque année CHF 2 millions du budget courant, juste pour payer les banques. A choisir entre être responsable et demander aux habitants de Nyon de payer pour des structures de qualité en préservant les générations futures d'une dette trop lourde et en préservant également les autres priorités de notre ville, ou payer chaque année CHF 2 millions en passant par l'emprunt, le parti socialiste a choisi et demande de voter la proposition de la Municipalité et du rapport de minorité.

M. le Municipal Claude ULDRY souhaite rappeler certains éléments qui ont été dits. Une partie du Conseil communal reproche à la Municipalité de trop dépenser et qu'avant d'augmenter les impôts, elle devrait faire des économies. Il rappelle que les 5 points demandés ce soir, ne vont pas servir au fonctionnement mais à un investissement. Vevey, Gland ou Rolle, par exemple, demandent des points pour le fonctionnement. En ce qui concerne le point impôt pompier, il a effectivement passé d'un point affecté à un point dans le ménage communal, mais l'effet net est de CHF 250'000.- car nous continuons à payer les pompiers et le matériel. Il rappelle également que si le service des finances s'est trompé dans ses pronostics de recettes fiscales pour 2014, le Conseil pourrait toujours en 2015, au vu des bons résultats ne pas accorder ces 5 points pour 2016. Il rappelle que le taux d'imposition est voté pour une seule année, et même pour un taux affecté, il est toujours possible de le

supprimer. Si pour une raison ou une autre (opposition, ralentissement), les travaux ne devaient pas débuter en 2015, le Conseil pourrait alors toujours refuser de reconduire ces 5 points. Par contre, s'ils sont accordés pour 2015, ils ne suffiraient même pas à couvrir les CHF 6 millions du crédit d'étude qui seront dépensés fin février 2015 au plus tard. Quant au crédit de réalisation, il sera à hauteur de CHF 70 millions comme la Municipalité et le Conseil ont fixé la cible et le préavis devrait être déposé fin février, maximum mars. En refusant 5 points d'impôts, il rappelle que ce ne sont pas CHF 5 millions de recettes qui sont refusés, mais CHF 15 millions. En effet, en octobre 2015, il ne pense pas que le Conseil acceptera une proposition d'augmentation à la veille des élections et en juillet 2016, il ne voit pas une nouvelle Municipalité à peine élue effectuer une hausse d'impôts. Il s'agirait bien d'un report de trois ans. Comme relevé, il estime que l'on pourra tenir le plafond d'endettement jusqu'en juin 2016, date à laquelle nous devons de toute façon refixer le plafond. A ce moment, il est clair qu'il faudra le relever. Il finit en disant qu'on peut vivre avec deux choses : ou avec une dette de CHF 450 millions comme le canton de Vaud ou une de CHF 11.2 milliards comme à Genève. Au Conseil de choisir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que les positions sont claires, tout a été dit ou presque. Il relève juste que les personnes dont faisait mention M. Miéville, font certainement partie des 20% de personnes qui ne paient pas d'impôt. Il précise toutefois que la proposition de la Municipalité lui semble à la fois opportune dans le temps et judicieuse sur le plan financier, mais il ne donne pas de longues explications étant donné qu'il estime que les positions sont figées. Il rappelle toutefois quelques enjeux majeurs avant le vote. Il a souvent dit qu'augmenter les impôts n'est ni un objectif, ni un plaisir. Toucher à la fiscalité n'est pas une chose qui mérite le prix de la popularité, mais la Municipalité se doit d'agir de manière responsable. Il s'agit d'être responsable et cohérent pour assurer le financement des infrastructures indispensables à la population. Il revient sur la remarque de M. Hanhart et souligne que sa demande de 2 points d'impôts était une provocation et qu'il n'avait dès lors pas de raison de répondre dans son sens, mais aujourd'hui c'est différent. On parle de CHF 120 millions d'investissements d'ici 2020 pour la planification scolaire. Nous avons les moyens de faire face au ménage courant, mais pas à autant d'investissements dans une phase aussi cruciale du développement de la ville où il faut à la fois rattraper le retard et anticiper les besoins futurs. Ceci dit, il est vrai que l'état de finances n'est pas alarmant. Ils n'ont jamais voulu dramatiser la situation pour faire peur et demander une hausse d'impôts. Simplement éviter d'attendre d'être dans une situation très critique ou une impasse pour envisager une modeste hausse alors que beaucoup de prestations supplémentaires seront proposées. On peut imaginer augmenter la dette plutôt que les impôts. Si cette augmentation est contractée pour des équipements utiles pour des générations futures, cela pourrait même être défendable, mais c'est plus égoïste que responsable. La Municipalité souhaite laisser aux futures générations des équipements à la fois bien entretenus et adaptés, mais aussi une dette supportable. Refuser une hausse d'impôts aujourd'hui, c'est demander à d'autres de payer demain. C'est possible, mais ce n'est pas vraiment responsable. Quel que soit le vote, les besoins seront les mêmes, seuls les moyens à disposition seront différents, car un refus d'accepter cette hausse de la fiscalité va restreindre la marge de manœuvre de cette Municipalité pour un peu moins de deux ans, mais va surtout et plus encore, restreindre la marge de la future Municipalité qui sera élue au printemps 2016. Il laisse les Conseillers juges de leurs responsabilités, même s'il devine une certaine jubilation à l'idée de dire non.

M. Pierre-Alain DUPUIS a compris que le match est probablement perdu, mais souhaite marquer le but de l'honneur. Il trouve dommage que cela soit un débat politique, avec pour la première fois depuis 3 ans un match gauche-droite aussi prononcé. Il a toujours dit que ces clivages politiques paralysaient la bonne avancée et bloquaient les projets. Il est déçu que ce soit des diktats de groupes qui fassent voter ce soir. Il estime que tous devraient avoir une responsabilité individuelle, du bon sens et voter en son âme et conscience. Il rappelle que ce préavis ne demande pas la lune. Il demande de passer de 61 à 66% alors que nous avons le taux le plus bas des villes voisines du canton. On se met à niveau, on ne demande pas à la population de se saigner. Il s'agit d'un débat d'idées gauche-droite pour 5 points qui ne sont pas illégitimes compte tenu de la ville. Il demande de voter avec bon sens et l'idée de vouloir faire avancer la ville sans clivages gauche-droite.

M. Luciano DE GARRINI se demande où est notre responsabilité. L'intervention de M. Miéville est assez explicite et on ne peut pas dire que ce n'est pas cher payé d'arriver avec une

augmentation d'impôts de 5 points qui représente CHF 6 millions. Il pense que le message doit être clair, il demande juste une priorisation des investissements, une définition du plan de financement qui est indispensable. Comparer les taux d'imposition entre les villes n'est pas forcément judicieux.

La parole sur l'amendement de la majorité de la commission, soit de supprimer le point 1b des conclusions du préavis n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 53 oui, 38 non et 2 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 55 oui, 34 non et 4 abstentions :

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :
 - a. de reconduire le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
 - c. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés ;
2. d'autoriser la Municipalité à transmettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

9. *Rapport N° 172 concernant le complexe scolaire du Couchant - Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 687'000.- TTC pour la démolition du bâtiment A et de la construction d'un nouveau complexe scolaire du Couchant.*

Rapporteur : M. Philippe BEURET

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY pense qu'il s'agit à nouveau d'une situation où un projet scolaire est présenté à l'étude avec un montant estimé des travaux conséquent, et le risque que, lors du crédit de réalisation, on soit au-delà du montant annoncé. Pour sa part il s'abstiendra de voter ce crédit d'étude pour éviter de mettre le doigt dans cet engrenage. Il avertit la Municipalité que le groupe PLR veillera à ce que le crédit de réalisation ne dépasse pas les CHF 25 millions sous peine de voir le crédit refusé.

M. Christian PUHR fait remarquer que dans le rapport il est indiqué la ventilation mécanique contrôlée en circuit fermé empêche l'ouverture des fenêtres d'un bâtiment Minergie. Il considère qu'il s'agit d'un parti pris qui ne correspond pas à la réalité. Il habite depuis 10 ans un bâtiment Minergie et il peut ouvrir les fenêtres. Il faut néanmoins éviter d'ouvrir la fenêtre la nuit en hiver.

M. Jacques HANHART s'étonne des propos de M. Joly. Il se demande comment il peut aujourd'hui déterminer le coût d'un collège sans connaître ce qui va être construit pour cette somme. Il se demande sur quelle base il peut donner ces chiffres alors qu'il ne sait pas combien de classes seront construites.

M. David VOGEL répond à M. Puhr car la question a été posée en commission et la Municipalité a répondu par la négative. Il trouve cela pédagogiquement discutable.

M. Régis JOLY signale que le préavis présenté mentionne un coût estimé à CHF 28 millions plus ou moins 20% selon les normes SIA. Il retranche simplement CHF 3 millions et estime rester dans la cible. C'est pour contraindre la Municipalité à être attentive.

M. Jacques HANHART pense que l'on peut construire moins cher, mais ensuite il y a plus de frais d'entretien et au final cela revient souvent beaucoup plus cher. Le bon choix des

matériaux est beaucoup plus important que le coût final si l'on ne veut pas avoir de mauvaises surprises par la suite.

M. le Municipal Claude ULDRY rassure le Conseil concernant les fenêtres qui pourront être ouvertes. Au sujet du coût, il ne veut pas jouer au jeu d'ajouter systématiquement 30% que le Conseil pourra ensuite retrancher. Ils vont essayer de rester dans la cible, charge au Conseil de juger.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 85 oui, 1 non et 7 abstentions :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 687'000.- TTC à la Municipalité pour la démolition du bâtiment A et la construction d'un nouveau bâtiment qui abrite la totalité du programme du complexe scolaire du couchant ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 - Dépenses du patrimoine administratif -, dépense amortissable en 5 ans.

10. *Postulat de M. David VOGEL & Consorts concernant la valorisation de la parcelle N° 1519.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN pense que, s'il s'agit de compenser la hausse du coût du projet pour compenser les impôts qui n'ont pas été votés plus tôt, il ne faut pas des logements coopératifs, mais une PPE qui rapportera plus d'argent. Il ne faut pas compter sur le droit de superficie onéreux pour une coopérative pour compenser quoi que ce soit du coût de construction. Il demande d'être cohérents, mais ce n'est pas en construisant du logement coopératif sur cette parcelle.

M. Jacques HANHART soutient les propos de M. Wahlen, mais il aimerait que la Municipalité vienne aussi avec des statistiques afin de savoir combien de personnes habitent dans des logements coopératifs et n'en ont plus le droit. Ils habitent depuis longtemps dans ces logements et on n'ose pas leur dire de déménager. Avant de faire une nouvelle coopérative il souhaite avoir exactement ces chiffres.

M. David VOGEL souligne que la question de la PPE a été étudiée durant la commission, de même que la vente simple du terrain. Or, il s'avère que, selon une étude les trois solutions reviennent financièrement au même, la seule différence est qu'à la fin du droit de superficie, la commune est toujours propriétaire du terrain. A valeur à peu près égale, la coopérative est la meilleure solution. Il rappelle encore à M. Hanhart qu'il ne faut pas confondre une coopérative et des logements sociaux. Les loyers sont 10 à 15% moins chers dans une coopérative.

M. Sacha SOLDINI rappelle qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion et souhaite avoir l'avis de la Municipalité, raison pour laquelle, il est demandé un renvoi en Municipalité directement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT estime que l'on enfonce une porte ouverte. Ils ont pensé depuis le début que cette parcelle pouvait être affectée à du logement, reste à savoir quel type de logement. Il faut juste tenir compte de la taille de la parcelle et du potentiel de rentabilité. Le sujet est bien connu et ils ont déjà tous les chiffres. Le renvoi direct à la Municipalité fera gagner du temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 19 non et 13 abstentions de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Rapport N° 175 concernant des crédits supplémentaires 1ère série au budget 2014 - Demande de crédits supplémentaires de CHF 603'000.- partiellement compensés.

Rapporteur : M. Yvan CORNU

La discussion est ouverte.

M. André CATTIN a pris connaissance de ces crédits complémentaires et il est un peu désarçonné par le fait de ces erreurs importantes. Il comprend que des erreurs sont toujours possibles, mais il s'agit également d'un manque de contrôle. Il souhaite que le contrôle des finances soit plus efficace dans ce domaine. Pour sa part, quand il y a de telles erreurs, il ne trouve pas approprié que Conseil approuve cela et avalise ces dépenses dans de telles conditions. Il refuse d'avaliser ceci, même si cela ne changera rien, mais c'est une façon de montrer sa mauvaise humeur.

M. le Municipal Claude ULDRY a entendu les reproches, des contrôles seront faits d'une manière plus assidue, par contre, l'argent n'est pas tout à fait dépensé, le préavis est venu assez tôt. Les crédits supplémentaires sont anticipés pour la fin de l'année, mais s'ils ne sont pas accordés, il faudra fermer la structure jusqu'à la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 18 non et 20 abstentions :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 450'000.- au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit non-compensé :

760.3655.00 – Sub. garderie centre « Croquelune »	CHF	<u>450'000.-</u>
---	-----	------------------

Effet « net » du crédit supplémentaire	CHF	450'000.-
--	-----	-----------

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 153'000.- au Service des sports, manifestations et maintenance, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

340.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	153'000.-
--	-----	-----------

Cette dépense est entièrement compensée comme suit :

340.3011.00 – Traitements (fixes)	CHF	-80'000.-
-----------------------------------	-----	-----------

340.4361.00 – Remboursements des traitements (APG)	CHF	<u>- 73'000.-</u>
--	-----	-------------------

Effet « net » du crédit partiellement compensé	CHF	0.-
--	-----	-----

12. Propositions individuelles

M. Bernhard WILLI revient sur le rapport 194/2010 concernant l'aménagement de l'Avenue Bois-Bougy, approuvé par le Conseil communal en date du 25 juin 2012 à une grande majorité. Il est écrit à la page 4 du préavis, entre autres, que « des aménagements spécifiques, du marquage et du mobilier seront installés. » M. le Municipal a aussi accepté « le passage pour piétons, même si un tel marquage ne se justifie pas à cet endroit, puisqu'il s'agit d'une route en zone 30 ». Lors du Conseil du 11 novembre 2013, il a demandé ce qu'il advenait de ce passage pour piétons. Sans réponse, il a relancé M. Mayor au Conseil du 23 juin 2014 pour avoir la réalisation promise. Le 1^{er} septembre 2014, il a eu enfin une réponse qui précise qu'il n'y aura pas de passage selon le texte du rapport, car il s'agit d'une route 30 km/h. Il estime que c'est une promesse de plus qui n'est pas tenue. Le préavis précise qu'il y aura des marquages et le rapport dit clairement que la Municipalité a accepté le passage. De plus, actuellement il n'y a aucune signalisation 30 km/h. Les voitures qui circulent dans le sens Jura – lac sont surprises de se trouver en face d'un changement de la bande piétonne à une bordure non signalée. Il suffit de regarder cette bordure avec des traces de pneus !! Il se

demande si nous sommes à nouveau dans le cas d'une demande de la commission et d'une promesse de la Municipalité non tenue. La majorité des membres de l'ancienne commission, soit Mmes Ethenoz et Uldry, MM Bodmer, Buchs, Füglistner et Willi, invitent la Municipalité, à réexaminer sa promesse et surtout la situation actuelle sur place et donner suite à un aménagement promis.

M. Bernhard WILLI rappelle encore que lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2013, le préavis 128 concernant le PQ «Vallon du Cossy» a été approuvé. Dans le cadre de ce préavis, il est prévu de densifier, ce qui signifie qu'il y aura inévitablement des constructions impliquant des terrassements, soit du trafic de camions. La commune vient d'aménager un grand îlot à la sortie du chemin des Rosiers sur l'Avenue Alfred-Cortot, qui empêche les camions de sortir en direction de l'autoroute sans empiéter sur cet îlot. Les mêmes problèmes vont se poser une fois le quartier construit, par exemple pour les déménageuses, livraisons de mazout, etc. Il demande si cet îlot supportera les charges des camions ou s'il y a lieu de le mettre à un endroit qui permette de sortir du chemin sans empiéter dessus.

Enfin, M. Bernhard WILLI rappelle encore que la commission des pétitions et le Conseil communal ont envoyé à une très grande majorité la pétition du carrousel à Rive à la Municipalité, pour la traiter rapidement. Le Conseil est sans nouvelle depuis et il demande si la Municipalité répondra tenant compte de l'article 74 du règlement du Conseil.

M. Victor ALLAMAND demande de prendre rapidement les mesures nécessaires suite à une lettre reçue en 2012 concernant les difficultés voire les dangers de la cohabitation des enfants en bas âge et les voitures dans le préau du collège. Il suggère de pousser la réflexion sur les voitures qui, quatre fois par jour, amènent et reprennent les enfants autour de l'école.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY rappelle qu'il y a 5-6 ans, une pétition avait été reçue de la part des parents qui se plaignaient au centre-ville que les enfants étaient en danger. Le commissaire avait mis des policiers sur place qui ont relevé les numéros de plaques des voitures et se sont aperçus que c'étaient les mêmes parents qui avaient signé la pétition qui amenaient leurs enfants à l'école en voiture. La problématique a été étudiée pour les futurs cheminements des écoliers afin qu'ils aillent à pied.

M. Victor ALLAMAND précise qu'il y a deux ans, la police a reçu une lettre demandant que des aménagements dans le préau de l'école pour éviter des accidents entre les enfants et les voitures. Cette lettre a fait l'objet d'un accusé de réception, mais il ne s'en est suivi aucune mesure. Il demande combien de temps il faut pour les petits aménagements tels que celui-ci.

Mme Doris ULDRY, maintenant que la saison des festivals est terminée, estime qu'il est temps pour la Municipalité de faire un bilan sur le préavis 165 pour le Luna Classics. Elle pose les questions suivantes :

- Est-ce que le budget du crédit d'investissement a pu être respecté ?
- Combien a coûté la location du camion de pompiers présent tout au long du festival ?
- Combien de sociétés locales ont été approchées pour animer la place du Château et combien ont répondu ?
- Est-ce que les places de parc sur la place Perdtemps, utilisées comme dépôt, ont été facturées ?
- Est-ce que le Conseil régional a voté la subvention pour le festival ?
- Selon le préavis, point 4.2, un concert gratuit était prévu pour les habitants de la région. Quand a-t-il eu lieu et comment la population a été avertie de cet événement ?
- Quelles sont les actions spéciales pour les écoles réalisées cet été ?
- Qui paie la remise en état de la bordure devant le Château ?
- Des chauffages à gaz se trouvaient sur le périmètre du festival, or, sauf erreur de sa part, ceux-ci sont interdits sur la commune. Qui a donné l'autorisation au festival d'utiliser ces chauffages ?

M. Philippe BEURET constate que depuis quelques semaines, fréquenter les trottoirs s'apparente à une expérience périlleuse. La cohabitation des piétons et des cyclistes est devenue la règle. En conséquence, le trottoir n'est plus un espace de sécurité pour les piétons alors qu'il est censé l'être devenu pour les cyclistes. On peut constater le peu de marquage

des voies de circulation, et les cyclistes zigzaguent, montent et descendent des trottoirs selon les circonstances alors que les piétons, circulent avec des casques sur les oreilles et n'entendent rien, inconscients du danger qui peut venir de derrière. Il demande, si, afin de réduire les risques d'accidents qui pourraient se produire dus à une mauvaise connaissance des règles en usage sur les trottoirs mixtes, une campagne d'information est prévue à l'attention des piétons, des usagers des transports publics, des écoliers, des cyclistes.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale qu'il a été pensé à un guide de l'utilisateur pour partager l'espace public. Cela demande un temps d'adaptation. Des balisages manquent encore, les feux ne sont pas encore en fonction. La question doit encore être travaillée.

M. Joël TAWIL a reçu il y a quelques jours, un courrier de la ville de Nyon, envoyé sous pli séparé, qui faisait le bilan de la politique énergétique et environnementale de la législature en cours. Ce document était présenté sous la forme d'un tableau et contenait ligne après ligne les objectifs à atteindre d'ici 2016. Des smileys d'humeur plus ou moins joviale selon les progrès à réaliser venaient ponctuer cette litanie d'engagements et par là évaluer les efforts accomplis jusqu'ici. Il avoue être un peu dépassé lorsqu'un document, qui se veut faire la promotion du développement durable, est envoyé sous pli séparé 5 jours avant une séance de Conseil. Il se demande si la communication était d'une telle urgence qu'elle exigeait un envoi immédiat du service concerné. Les résultats étaient-ils si réjouissants que l'on pouvait se permettre de rejeter dans la nature quelques particules fines supplémentaires, car si ses calculs sont exacts, cent courriers envoyés impliquent autant de déplacement motorisés pour qu'ils parviennent à leur destinataire. Que l'on n'ait pas pu attendre ce soir pour les déposer sur les sièges le laisse perplexe, et qu'il n'ait pas été possible de l'inclure dans l'enveloppe contenant les documents de la séance échappe à son bon sens. Il souhaite ajouter une ligne au tableau, intitulée « gestion du courrier de la ville de Nyon » et apposerait un smiley consterné et mécontent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le remercie d'avoir attiré l'attention sur ce rapport et précise que le facteur fait la même tournée avec ou sans ce document, mais en fait il s'agit simplement d'un oubli. Le rapport aurait dû être mis dans l'enveloppe.

Mme Jessica JACCOUD constate que, dans certaines zones d'habitation de la ville, subsistent des places de parc en zone blanche qui permettent de stationner pendant une durée indéterminée. Elles sont présentes dans des quartiers d'habitation pour permettre précisément aux habitants, ainsi qu'à leurs visiteurs, de se parquer à proximité de leur domicile. En pratique, ces places sont prises d'assaut tous les matins par des hordes de pendulaires friands de places de parc gratuites qui, une fois parqués, prennent les bus pour se rendre à la gare. Il en résulte qu'aucune place n'est disponible pour les habitants des quartiers. Elle demande si la Municipalité est au courant de cette problématique et si oui, quelles mesures entend-elle entreprendre, surtout qu'un P+R est aujourd'hui à disposition des pendulaires, à priori peu utilisé.

Mme Sandrine BREITENMOSER fait part de son mécontentement et étonnement au sujet du réseau des bus de la ville. Elle a pu constater qu'il n'y a aucun bus pour Rive et depuis Rive le dimanche. Si tel est vraiment le cas, elle trouve affligeant et scandaleux que dans une ville de 20'000 habitants qui prône la mobilité douce et un réseau de transports publics dans lequel un investissement de CHF 3 millions a été effectué, on doive subir cela. Il lui semble que le quartier de Rive, très animé et touristique, mérite d'être desservi. Elle espère un changement lors de la mise en place du nouvel horaire.

M. André CATTIN a des soucis concernant l'organisation de la circulation à l'avenue Alfred Cortot. Ces changements permanents de gauche à droite créent des dangers significatifs pour les usagers de cette voie, notamment pour les cyclistes. D'ailleurs, il semblerait qu'il y ait déjà eu un accident. Il demande s'il est dû à ces changements et souhaite une réflexion pour savoir si on doit les garder. De plus, à la route du Stand et la route de Divonne, les passages piétons ont des lampadaires jaunes et il est très difficile de voir les piétons. A Gland, des lampadaires ont des lampes blanches puissantes qui sont plus adéquates. Il a également remarqué une nouvelle piste cyclable à l'avenue Rod sur le trottoir qui longe les voies de chemin de fer et se demande si les piétons peuvent toujours utiliser ce trottoir. Il est également étonné de voir des pistes cyclables qui traversent la route de gauche à droite.

Mme Roxane FARAUT-LINARES complète la question de Mme Uldry concernant les dates des festivals. Il avait été promis à la commission que tout serait mis en œuvre pour que le FAR et Luna ne se chevauchent plus. Or le dernier soir de Luna, sa présidente a déjà annoncé les nouvelles dates qui se chevauchent à nouveau avec le FAR.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que la Municipalité s'était engagée à tout mettre en œuvre, ce qui signifie essayer de faire en sorte que cela fonctionne. Ils voulaient éviter un chevauchement et ont proposé une médiation pour essayer de trouver des dates. Celles du FAR ont été communiquées pour les cinq ans à venir. Ils ont discuté pour que le chevauchement diminue en 2015 et 2016. Le rôle de la Municipalité n'est pas d'être arbitre, mais de faire en sorte qu'il y ait une bonne entente. Ceci dit, on peut constater que les deux festivals ont eu une très bonne fréquentation. Luna a été accepté dans le groupe des festivals qui est une plateforme de discussions et d'échanges. Il faut savoir que les deux organisatrices clament haut et fort que leurs dates sont incontournables. La Municipalité fait son possible.

M. Bernard UELTSCHI intervient également concernant les pistes cyclables. Lors des discussions en commission, il est apparu que certains aspects concrets des projets soumis suscitaient quelques interrogations de la part des Conseillers. Il a souvent été répondu que tout avait été étudié en profondeur et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Or, si l'on en juge par les retours des usagers, il semble que ce réseau est perfectible. L'article du 2 septembre de La Côte va dans ce sens, mettant en exergue des erreurs conceptuelles. Il est bon de noter que les critiques émanent d'associations favorables aux deux roues. Pour sa part, il propose d'éviter cette remise en question, à posteriori, de certains points concrets des projets, en consultant les associations concernées avant de soumettre des projets au Conseil. Il ne s'agit pas de prendre pour parole d'évangile les remarques formulées, mais les inclure dans les projets de la Municipalité et d'en tenir informées les commissions consultées à l'avenir. Il demande s'il est possible que la Municipalité, lors de l'élaboration d'un projet de mobilité douce, consulte les associations telles que ATE, ProVélo etc... en amont et tiennent informés les commissaires des remarques positives ou négatives formulées. L'ambition de cette demande est de favoriser le dialogue en amont, de donner aux Conseillers des informations précises et d'améliorer la conception des projets proposés.

13. *Préavis N° 177 concernant une demande de crédit de CHF 986'500.- relatif à l'équipement du parc de la Morâche et réponse au postulat du parti des verts de Nyon « pour un jardin écologique à la Morâche ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. *Rapport municipal N° 178 en réponse au postulat du Parti socialiste nyonnais et du Parti des Vertes et Ouverts de Nyon, de novembre 2013, relatif à une nouvelle fonction des parcs publics et voies de circulation de la Ville de Nyon (Mangez donc cette pomme!).*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. *Postulat des Verts et Ouverts intitulé « Plantons des arbres pour une meilleure qualité de vie à Nyon » et projet de nouveau règlement communal sur la plantation et la protection des arbres.*

M. le Président précise que ces deux documents déposés engendrent une confusion entre eux. Les deux sujets demandent la même chose sous deux formes différentes. Le postulat est par définition non contraignant alors que le projet de règlement, si accepté, devient contraignant pour l'exécutif. Les deux sujets ont été déposés séparément, mais mis ensemble

suite à ce hiatus. M. Christian PUHR pense que le postulat est plus important et précise que son intention est que le Conseil se prononce sur le postulat et le règlement joint doit être considéré comme annexé à titre d'information uniquement. Il demande de ne pas se prononcer sur celui-ci.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART, en lisant le rapport municipal N° 178, qui parle aussi des questions d'arbres et de parcs publics, estime que, si le postulat est envoyé à une commission, il faudrait le joindre au rapport municipal N° 178 pour un résultat d'une qualité supérieure.

M. le Président signale que la commission 178 a déjà été nommée, mais rien n'empêche les partis de désigner les mêmes personnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi du postulat à une commission pour étude et rapport.

16. Réponse à l'interpellation de M. Jürgen VOGEL au sujet de skatepark. (en annexe)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais concernant les conventions liées au plan de quartier des Fontaines. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART remercie la Municipalité d'avoir répondu. En effet, après plusieurs années de remarques et questions concernant ce quartier, il explique ce qu'il se passe, photo à l'appui (*en annexe*). Sur la parcelle 2641 se situe le McDonald's. Sur la parcelle 2640 se trouvent des containers pour une école, la 2639 est censée être occupée par la commune, et sur la 2638 se trouvent la crèche des Fontaines et une école. Actuellement, la parcelle 2639 sert de préau pour les deux écoles. Le jour où la commune désire construire quelque chose, une UAPE ou une maison de quartier, on supprimera totalement le préau des écoles. Il demande pourquoi un permis de construire a été donné à la parcelle 2638 sur une parcelle pour une école et une crèche où il n'y a aucune surface pour que les enfants puissent s'ébattre. Pourquoi la parcelle 2639 ne fait-elle pas la surface promise dans la convention, pourquoi cette parcelle qui équivaut 1886m² soit CHF 2 millions, pourquoi n'est-elle pas dans le patrimoine de la commune et pourquoi ne loue-t-elle pas cette parcelle ou un DDP sur 10-15 ans. Il s'agit d'une façon de trouver de l'argent. Il n'est que partiellement satisfait de la réponse. Malgré le plan de quartier qui date de 1989, nous sommes toujours au même point. Il espère que les choses vont enfin se débloquer, que l'on va pouvoir avoir la maîtrise de cette parcelle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Interpellation de M. Christian PUHR intitulée « La prétendue générosité des services sociaux a-t-elle lieu à Nyon et sa région ? »

Mme Suzanne FAVRE, suite aux propos de M. Puhr, demande quelques compléments d'information allant bien entendu dans la direction de sa missive, à savoir :

- Dans le cadre des prestations sociales, qui décide quoi ?
- Dans le cadre de son action à qui les services sociaux rendent-ils compte ? Comment cela fonctionne ?

- Comment se font les contrôles et investigations afin que la bonne personne reçoive l'aide qui lui est due ?
- S'assure-t-on de ne pas laisser pour compte une personne qui est dans un réel besoin mais qui, pour raison de timidité ou de gêne, n'ose pas se manifester ? Y a-t-il des antennes/informations et au sein de la population qui signalent la détresse ?
- Quelles sont les démarches afin de déceler les profiteurs si profit indu il y a ? Quelles sont les sanctions dans les cas d'abus ?

19. Divers en rapport avec la séance.

M. David VOGEL réagit à la réponse municipale au sujet des crèches car il n'est pas d'accord avec l'argumentation pour les familles monoparentales. Il pourrait imaginer que les équipes d'éducateurs partent de manière échelonnée ce qui permettrait aux enfants d'avoir des têtes connues. Où le bât blesse dans l'argumentation est que d'un côté on dit que cela fera peur aux enfants et d'un autre qu'il y a une solution dans une autre crèche pour les plans de secours. Cela ne répond pas vraiment à la question, d'autant que les enfants dans les crèches changent souvent de groupe et voient beaucoup d'éducateurs. Il regrette la réponse et l'argumentation développée.

M. Pierre-Alain DUPUIS signale que dès le mois de décembre la ville va lancer le défi de faire changer le moyen de transport des habitants pour qu'ils prennent les bus cadencés à 15 minutes. Il demande quelles seront les mesures d'accompagnement, campagne d'information, offre incitative à utiliser les bus et signale qu'un postulat de Fabien Bourqui n'a toujours pas reçu de réponse.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise qu'ils étudient une campagne d'information et de communication au sujet de l'utilisation du bus. Elle est en préparation et viendra dans le courant du mois de novembre. Quant au postulat, il doit encore être étudié car cela pose des problèmes avec Mobilis et les coûts doivent être étudiés. Le postulat fait partie de la campagne.

A 22h. 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.


CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Jacky COLOMB

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes :
 Votes du préavis N° 163
 Réponse à l'interpellation de M. J. Vogel
 Réponse à l'interpellation du PIN
 Photo du quartier des Fontaines

Sous-Amendement Verts impôt affecté			Amendement majorité			Rapport 163		
Timestamp: 06.10.2014 21:02:25			Timestamp: 06.10.2014 21:26:08			Timestamp: 06.10.2014 21:28:02		
Oui: 40 43.01% Non: 53 56.99% Abstention: 0 0.00% Total: 93 100.00%			Oui: 53 56.99% Non: 38 40.86% Abstention: 2 2.15% Total: 93 100.00%			Oui: 55 59.14% Non: 34 36.56% Abstention: 4 4.30% Total: 93 100.00%		
AJVAZI Sejdija	oui			non			non	
ALTIERI Luigi	oui			non			non	
ANGELI Aline	oui			non			non	
BEURET Philippe	oui			non			non	
BODEMAN Aurélie	oui			non			non	
BREITENMOSER Sandrine	oui			non			non	
CANTONE Camille	oui			non			non	
CORNU Yvan	oui			non			non	
DEMETRIADES Alexandre	oui			non			non	
DESPONDS Vincent	oui			non			non	
DURAND Gregory	oui			non			non	
ETHENOZ Gabrielle	oui			non			non	
FARINE Claude	oui			non			non	
JACCOUD Jessica	oui			non			non	
KARCHER Christian	oui			non			non	
KARLEN Dominique	oui			non			non	
KRASNIQI Sadik	oui			non			non	
LUGEON David	oui			non			non	
LUGEON Séverine	oui			non			non	
MARQUES Manuel	-			-			-	
STADLER Olivier	oui			non			non	
SCHWERZMANN Danièle	oui			non			non	
THUILLARD Chantal	oui			non			abstention	
THUILLARD Guy-François	oui			non			non	
TSCHUY Frédéric	oui			non			abstention	
AUBERT Jennie	-			-			-	
BARRENSE-DIAS Yara	oui			non			non	
BOURQUI Fabien	-			-			-	
DUPUIS Pierre-Alain	oui			non			non	
FRACHEBOURG Jean-Marie	-			-			-	
GROSJEAN Gilles	oui			non			non	
HART Darren	oui			non			abstention	
KORNAROS Christos	oui			non			non	
MERMILLIOD Jean-Claude	oui			non			non	
NELISSEN Bernadette	oui			non			non	
PUHR Christian	oui			non			non	
REHOUMA Lassaad	oui			non			non	
BISCHOFBERGER Jean	oui			abstention			abstention	
TROLLIET Christine	oui			non			non	
VOGEL Jürgen	oui			non			non	
VUILLE Caroline	oui			non			non	
WAHLEN Pierre	oui			non			non	
ALESSANDRO Giovanni	non			oui			oui	
ALLAMAND Victor	non			oui			oui	
ANNEN Valérie	non			oui			oui	
BOURQUI Marc	oui			non			oui	
COLOMB Jacky	-			-			-	

GIRARD Pierre	non			oui			oui	
HANHART Jacques	non			oui			oui	
JENEFSKY Robert	non			oui			oui	
ROCHAT Blaise	oui			abstention			oui	
ULDRY Doris	non			oui			oui	
VUILLE Jean-Pierre	non			oui			oui	
BUCHS Patrick	non			oui			oui	
BRAUNWALDER Alex	non			oui			oui	
MIEVILLE Laurent	non			oui			oui	
MIEVILLE Michèle	non			oui			oui	
PIEREN Taïna	non			oui			oui	
UELTSCHI Bernard	non			oui			oui	
VOGEL David	non			oui			oui	
ABEYA Inés	non			oui			oui	
BIELER Eric	non			oui			oui	
BÜRKI Véronique	non			oui			oui	
DARBRE Florence	non			oui			oui	
DE GARRINI Luciano	non			oui			oui	
DOUSSE Jean Robert	non			oui			oui	
DUTRUY Gustave	non			oui			oui	
FARAUT Roxane	non			oui			oui	
FAVRE Suzanne	non			oui			oui	
FREI Maurice	non			oui			oui	
GAILLE Josette	non			oui			oui	
GAUTHIER Yves	non			oui			oui	
GAY Maurice	non			oui			oui	
GLASSON Philippe	non			oui			oui	
GUIGNET Mireille	non			oui			oui	
HAINARD Jean-Michel	non			oui			oui	
JACKSON Brian	non			oui			oui	
JOLY Régis	non			oui			oui	
KIRCHNER Volker	non			oui			oui	
MONGE Olivier	non			oui			oui	
PERRIN Christian	non			oui			oui	
PITTET Jacques	non			oui			oui	
SAUGY David	non			oui			oui	
TAWIL Joël	non			oui			oui	
TRACCHIA Franco	non			oui			oui	
VUAGNIAUX Christine	non			oui			oui	
WILLI Bernhard	non			oui			oui	
AZEHNA Henrique	non			oui			oui	
CATTIN André	non			oui			oui	
DELLEY Stéphane	-			-			-	
DELISLE Alzira	-			-			-	
ENGGIST Béatrice	non			oui			oui	
EQUEY Steve	non			oui			oui	
FRANCFORT Pascal	non			oui			oui	
FUGLISTER Jean-François	non			oui			oui	
GONTHIER Michel	non			oui			oui	
NILSSON Hans	non			oui			oui	
PERRET Philippe	non			oui			oui	
SOLDINI Sacha	non			oui			oui	
UDASSE Christian	non			oui			oui	

Réponse à l'interpellation du 1^{er} septembre 2014 du Parti Indépendant Nyonnais sur la zone d'utilité publique située dans le plan de quartier « Les Fontaines »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En lien avec l'interpellation du 1^{er} septembre 2014 sur la zone d'utilité publique située dans le plan de quartier « Les Fontaines », déposée par le Parti Indépendant Nyonnais, nous nous permettons d'apporter les éléments de réponse suivants :

1. le plan de quartier « Les Fontaines » a été légalisé le 5 juillet 1989. Une zone au nord du périmètre (bâtiment Z) est affectée à l'utilité publique. Elle est « réservée à la construction de classes enfantines et primaires (6 classes au maximum), avec les préaux de jeux nécessaires et/ou de locaux à l'usage collectif » selon l'article 6 du règlement du plan de quartier ;
2. des conventions ont été signées avec les différents propriétaires en janvier 1989, préalablement à la légalisation du plan de quartier. Elles font partie intégrante, selon l'usage, du dossier du plan de quartier déposé au Service de l'urbanisme. Elles demeurent en force tant et aussi longtemps qu'elles ne sont pas abrogées par la même procédure qu'elles ont été signées ;
3. les conventions définissent notamment le montant que chaque propriétaire devra verser pour la création de la zone d'utilité publique et le financement des divers infrastructures ;
4. la convention signée le 11 janvier 1989 avec le propriétaire de la parcelle N° 1943, Bernard Nicod SA, stipulait qu'une emprise d'environ 1886 m² serait cédée gratuitement à la Commune pour la réalisation de l'école de quartier, comprenant éventuellement des salles de réunion à l'usage du public, et des places de stationnement. Il est prévu que le parking souterrain et le sous-sol de l'école seront réalisés par Bernard Nicod SA et seront cédés à la Commune au prix coutant, majoré de 6% pour tenir compte des prestations du maître de l'ouvrage. Des servitudes seront inscrites pour assurer l'accès à l'infrastructure scolaire ;
5. suite au remaniement parcellaire, le périmètre du bâtiment Z se situe aujourd'hui en grande partie sur la parcelle N° 2639 (propriété de Bernard Nicod SA), occupé actuellement par les espaces extérieurs principalement du collège Champittet mais également de la crèche des Fontaines. Cependant, la surface parcellaire (1180 m²) ne correspond pas aux dispositions de la convention (pour rappel, 1886 m²). Une emprise supplémentaire d'environ 700 m² est nécessaire sur les parcelles voisines (parcelle N° 2640 – Bernard Nicod SA, parcelle N° 2638 – Isabelle Tapernoux Carrel, parcelle N° 1943 - comprenant tous les espaces extérieurs communs, en main de la copropriété réunissant certains propriétaires des parcelles bâties dans le périmètre du plan de quartier, dont Bernard Nicod SA) ;

MUNICIPALITÉ DE NYON

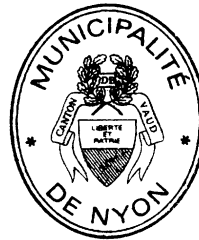
6. la convention stipulait que le propriétaire s'engage à faire reprendre les conditions liées à sa parcelle par tout acquéreur éventuel et à en faire mention dans l'acte de vente. Il en est responsable face à la Commune en cas d'omission ;
7. la Municipalité n'entend pas s'écarter des modalités de la convention. Le propriétaire a été contacté par courrier municipal afin de fournir des précisions quant aux modalités de mise à disposition du terrain dans le secteur des Fontaines conformément à la convention. La Municipalité suit le dossier, en concomitance avec d'autres dossiers la liant à ce même propriétaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.- François Umiglia

Annexe : - Interpellation du Parti Indépendant Nyonnais
- Extrait du plan de quartier « Les Fontaines »
- Extrait du parcellaire dans le secteur des Fontaines

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jürgen Vogel du 28 avril 2014 concernant l'installation d'un skatepark

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au refus d'un skatepark provisoire par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2012 et en complément à la réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais du 14 janvier 2013, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par M. le Conseiller Vogel dans le cadre de son interpellation:

1. *Est-ce que le projet d'un skatepark définitif est toujours prévu dans le parc du Reposoir ?*

Initialement prévu dans ce parc public, il est toutefois rapidement apparu qu'il serait difficile de le réaliser à cet endroit. En effet, avec le complexe scolaire du Reposoir, une bonne partie des espaces « parc public » seront occupés par les équipements sportifs des écoles (salles de sport, terrain de sport en dur et en gazon). Il y a donc lieu de vérifier s'il reste ou non suffisamment de place pour y intégrer un skatepark, une piste de pétanque, une place de jeux pour les plus petits et une zone de détente.

Selon le plan de quartier, la surface totale dévolue au parc du Reposoir est de 20'000 m². Une fois déduits les emprises des circulations, les surfaces plantées et celles en talus, le grand bassin et la zone inondable, la surface résiduelle de « la grande pelouse » n'est plus que de 3'500 m². Cette surface étant dévolue au délassement pour les habitants des quartiers périphériques, l'intégration d'un skatepark à cet espace aurait pour conséquence de le réduire de 1'200 m². Si l'on y ajoute une piste de pétanque et une place de jeux pour les plus petits, force est de constater que la surface devient très petite par rapport au projet initial. Cette situation, compliquée encore par la mise en valeur de l'aqueduc, justifie une étude complémentaire.

2. *Est-ce que la réalisation d'un skatepark définitif prévue dans le parc du Reposoir a été confiée au Service des espaces verts et forêts ?*

Oui, la Municipalité a confié le projet de skatepark au Service des espaces verts et forêts.

3. *Y a-t-il d'autres services impliqués dans le projet de la réalisation du skatepark prévu dans le parc du Reposoir ?*

Le Service des sports, manifestations et maintenance sera consulté dans le cadre de la définition du programme, le Service architecture et bâtiments, pour la liaison avec les bâtiments et équipements scolaires, et les Services industriel pour ce qui concerne l'éclairage.

MUNICIPALITÉ DE NYON

4. *Est-ce que le montant de CHF 20'000.- au minimum, comme annoncé dans la réponse de la Municipalité du 14 janvier 2013, a été débloqué pour l'étude préliminaire et la réalisation des plans et la mise à l'enquête du projet d'un skatepark définitif dans le parc du Reposoir ?*

Non, car la Municipalité ne voulait pas donner de mandat avant d'avoir trouvé l'emplacement apte à accueillir le skatepark. Le mandat sera attribué sitôt que l'emplacement définitif sera choisi.

5. *Est-ce que le Service des espaces verts et forêts a mandaté un ingénieur spécialisé pour l'aider à réaliser ce skatepark définitif dans le parc du Reposoir, comme mentionné dans la réponse municipale du 14 janvier 2013 ?*

Comme dit plus haut, le mandat ne sera donné à un ingénieur qu'une fois l'emplacement définitif connu.

6. *Est-ce que la Municipalité cherche actuellement activement d'autres alternatives et emplacements pour un skatepark provisoire ou définitif ?*

Oui, le Service des espaces verts et forêts est en recherche d'emplacements depuis plusieurs mois, mais au vu du manque de surfaces disponibles, cet espace est difficile à trouver. Si tout le monde veut ce skatepark, personne n'est prêt à l'avoir devant chez lui. Il faut reconnaître que cet état d'esprit augmente la difficulté à intégrer ce type d'installation.

En conclusion, la Municipalité a décidé de faire vérifier la possibilité d'intégrer une installation réduite au Reposoir. Trois autres sites ont également été identifiés par le Service des espaces verts et forêts, et un groupe de travail des services constructeurs étudie actuellement ces différentes variantes, pour pouvoir proposer à la Municipalité, dans les mois qui viennent, le meilleur emplacement possible.

Une information quant au choix de l'emplacement devrait donc être donnée à votre Conseil dans le courant de l'hiver. Elle sera suivie d'un préavis demandant un crédit de construction.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de M. Jürgen Vogel

